

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue à la salle publique du Centre administratif, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, le 10 octobre 2019 à 19 h, sous la présidence de Madame Liz S. Gagné, à laquelle tous les membres du Conseil ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique.

Ouverture de la session et constatation des présences

Sont présents, présentes, outre la présidente, madame Liz S. Gagné :

Les commissaires :

M ^{mes}	Dany Côté Hélène De Champlain Sonia Desgagné Diane Durand France Gagné Ruth Gagnon	MM.	Bruno Gagnon Josey Lacognata Jimmy Tremblay
------------------	---	-----	---

Commissaires-parents :

M ^{mes}	Christine Doré Caroline Tremblay	MM.	Carl Bergeron Robert Tremblay
------------------	-------------------------------------	-----	----------------------------------

Sont également présents :

M ^{mes}	Johanne Allard, directrice générale Sarah Tremblay, secrétaire générale
M.	Sébastien Malenfant, directeur général adjoint par intérim

Absences :

M ^{me}	Diane Gauthier	M.	Jean-Claude Martel
-----------------	----------------	----	--------------------

CC-2019-282

Vérification du quorum et mot de bienvenue

Le quorum étant atteint, Madame la présidente souhaite la bienvenue à tous.

CC-2019-283

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Hélène De Champlain et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour avec les points suivants :

1. Ouverture de la rencontre

- 1.1. Vérification du quorum et mot de bienvenue
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour *

2. Suivi à la décision du Tribunal administratif du travail dans le dossier de Mme Chantale Cyr

3. Clôture de la rencontre

ADOPTÉE

CC-2019-284

Allocution de la présidente

Au préalable, Madame la présidente mentionne poursuivre son mandat à titre de présidente et mentionne souhaite continuer d'avancer et concentrer toutes les actions à venir sur la mission première de la Commission scolaire, soit de fournir aux enfants de notre territoire des milieux d'apprentissages épanouissants, ainsi que l'accompagnement et les ressources pour favoriser leur réussite scolaire.

De plus, elle mentionne avoir pris la décision, par soucis d'impartialité, de me retirer du vote concernant le dossier de Madame Chantale Cyr, et que compte tenu de ce choix, de ne plus agir à titre de porte-parole concernant ce même dossier. Faisant suite à cette décision, le conseil des commissaires procédera à la nomination d'un représentant.

CC-2019-285

Ouverture d'un huis clos

Il est proposé par M^{me} France Gagné et résolu :

DE TENIR un huis clos, il est 19 h 03.

ADOPTÉE

CC-2019-286

Autorisation d'assister au huis clos

Il est proposé par M^{me} Diane Durand et résolu :

Que M^{me} Michèle Desrosiers, accompagnatrice de la commission scolaire nommée par le ministère, soit autorisée à assister au huis clos.

ADOPTÉE

CC-2019-287

Fermeture du huis clos

Il est proposé par M. Jimmy Tremblay et résolu :

DE CLORE le huis clos, il est 19 h 28.

ADOPTÉE

CC-2019-288

Suivi à la décision du Tribunal administratif du travail dans le dossier de M^{me} Chantale Cyr

La Commission scolaire a reçu la décision du juge Guy Roy du Tribunal administratif du travail du 30 septembre 2019 dans le dossier opposant M^{me} Chantale Cyr à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, le conseil des commissaires s'est réuni afin d'y donner suite.

CONSIDÉRANT la décision du juge Guy Roy du Tribunal administratif du travail reçue le 30 septembre 2019 dans le dossier opposant M^{me} Chantale Cyr à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT que le juge a scindé sa décision et que la prochaine étape des procédures vise à déterminer les mesures de réparation appropriées;

CONSIDÉRANT que le juge a ordonné à M^{me} Chantale Cyr de lui faire parvenir le détail de sa réclamation pour chacune des plaintes qui ont été accueillies, au plus tard le 14 octobre 2019 à 16 h 30;

CONSIDÉRANT que le juge ordonne à la Commission scolaire, suivant la réception de la réclamation, de faire parvenir sa position en regard

de chaque point de la réclamation de M^{me} Chantale Cyr, au plus tard le 13 novembre 2019 à 16 h 30;

**Il est proposé par M. Jimmy Tremblay
et résolu :**

QUE le conseil sursoie à toute décision en suivi à la décision du juge Guy Roy du 30 septembre 2019.

ADOPTÉE

CC-2019-289

*Suivi à la décision du
Tribunal administratif du
travail dans le dossier de
M^{me} Chantale Cyr*

Faisant suite à la décision de M^{me} Liz S. Gagné, présidente, prise dans un souci d'impartialité, de ne plus agir à titre de porte-parole de l'organisation et de se retirer des décisions ultérieures concernant les litiges introduits par M^{me} Chantale Cyr contre la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, le conseil des commissaires se doit de désigner un porte-parole, compte tenu que la vice-présidente ne souhaite pas non plus agir à ce titre.

CONSIDÉRANT la décision du juge Guy Roy du Tribunal administratif du travail reçue le 30 septembre 2019 dans le dossier opposant M^{me} Chantale Cyr à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT la décision de M^{me} Liz S. Gagné, présidente, ainsi que de M^{me} France Gagné, vice-présidente, de ne plus agir à titre de porte-parole relativement aux dossiers en litige introduits par M^{me} Chantale Cyr;

**Il est proposé par M^{me} Christine Doré
et résolu :**

DE NOMMER M. Carl Bergeron, commissaire-parent, pour agir à titre de porte-parole relativement aux dossiers en litige introduits par M^{me} Chantale Cyr.

ADOPTÉE

CC-2019-290

*Ajournement de la
rencontre*

**Il est proposé par M^{me} Hélène De Champlain
et résolu :**

D'AJOURNER la présente rencontre au jeudi 17 octobre 2019 à 18 h; il est 19 h 34.

ADOPTÉE

Reprise de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue à la salle publique du Centre administratif, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, le 10 octobre 2019 à 19 h et ajournée au 17 octobre 2019 à 18 h, pour laquelle madame France Gagné, vice-présidente, préside la rencontre.

*Ouverture de la session et
constatation des
présences*

Sont présents, présentes, outre la vice-présidente, madame France Gagné :

Les commissaires :

M^{mes} Dany Côté
Sonia Desgagné
Diane Durand
France Gagné
Ruth Gagnon
Diane Gauthier

MM. Bruno Gagnon
Josey Lacognata
Jean-Claude Martel
Jimmy Tremblay

Commissaires-parents :

M^{mes} Christine Doré

MM. Carl Bergeron

Sont également présents : M^{mes} Johanne Allard, directrice générale
Sarah Tremblay, secrétaire générale

Absences : M^{me} Hélène De Champlain M. Sébastien Malenfant, directeur
général adjoint par intérim

CC-2019-291

Vérification du quorum et
mot de bienvenue

Le quorum étant maintenu, la vice-présidente souhaite la bienvenue
à tous.

CC-2019-292

Ouverture d'un huis clos

**Il est proposé par M^{me} Diane Durand
et résolu :**

DE TENIR un huis clos, il est 18 h 09, et;

D'AUTORISER M^e Bégin à assister au huis clos.

ADOPTÉE

CC-2019-293

Fermeture du huis clos

**Il est proposé par M^{me} Ruth Gagnon
et résolu :**

DE CLORE le huis clos, il est 19 h 26.

ADOPTÉE

CC-2019-294

Suivi à la décision du
Tribunal administratif du
travail dans le dossier de
M^{me} Chantale Cyr

*Dans la suite des procédures, la Commission scolaire souhaite
rechercher, de concert avec M^{me} Cyr, un règlement satisfaisant pour les deux
parties pour tous les dossiers les opposant.*

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire souhaite ne pas
prolonger les procédures judiciaires;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a à cœur de limiter, dans
la mesure du possible, les frais relatifs aux procédures;

CONSIDÉRANT les autres recours devant la Cour supérieure et en
Comité d'appel contre la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay
entrepris par Mme Cyr;

**Il est proposé par M^{me} Christine Doré
et résolu :**

QUE la Commission scolaire se déclare ouverte et disponible, et invite
M^{me} Chantale Cyr à entreprendre, de concert avec elle, une médiation et/ou
une négociation en vue d'un règlement satisfaisant pour les deux parties, et
ce, pour tous les dossiers les opposant.

ADOPTÉE

CC-2019-295

Clôture de la rencontre

**Il est proposé par M. Jean-Claude Martel
et résolu :**

QUE la présente séance soit close, il est 19 h 30.

ADOPTÉE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Myriam Gagné", is written over a solid blue horizontal line.

La vice-présidente

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Sébastien", is written over a solid blue horizontal line.

La secrétaire générale